



**Conseil régional**

Ensemble, l'Île-de-France

Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

Groupe Front de Gauche

**CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020**

**Rapport n° CR 2020-016** : *Pour une politique cinéma & audiovisuelle renforcée dans les domaines de l'international et de la diffusion : - Création du volet international du Fonds de soutien - Soutien aux projets de médiations culturelles dans les salles de cinéma franciliennes*

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

Le règlement d'intervention « Projets de médiation culturelle dans les cinémas franciliens » est modifié comme suit :

*Article 5 : Nature et montant de l'aide régionale*

La subvention régionale représente 75% **100%** du budget du projet de médiation culturelle plafonnée à 30 000 € **45 000 €** par an et par projet.

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**Notre Région doit apporter un soutien à la hauteur du travail réalisé par les cinémas de proximité, garants de la diversité culturelle sur tout le territoire**

Comme l'a initié la Région Hauts-de-France avec son dispositif *d'Aide à l'emploi de médiateurs culturels pour les salles de cinéma de proximité*, la Région Île-de-France propose la création d'un dispositif de *Soutien aux projets de médiation culturelle dans les salles de cinéma franciliennes*.

Ce soutien aux projets de médiations culturelles portés par les salles de cinémas indépendants et les associations départementales et régionales de salles devrait permettre la création d'emplois consacrés à l'animation dans les salles, à la recherche de public et à la communication. Ces médiateurs devront aussi œuvrer au développement culturel des territoires pour diversifier l'offre et toucher des publics plus larges et plus divers notamment les jeunes lycéens et apprentis.

Ce type de poste nécessiterait l'embauche d'un profil expérimenté, capable de travailler en autonomie, en équipe et en réseau, de monter des projets de type événementiel et d'assurer une veille quotidienne,

d'accompagner des publics spécifiques dans des territoires carencés notamment pour les projets d'éducation à l'image, d'accueillir du public et des intervenants, de gérer des problématiques logistiques... En un mot, ce poste ne s'adresse pas à un profil débutant et nécessite des ressources financières minimales, tant pour la création de poste que la réalisation des projets.

En proposant une aide limitée à 25 000 € pour les charges de personnel, s'ajoutant à une aide plafonnée de 5 000 € pour les charges liées à la fonction, le Conseil régional ne permet pas aux structures bénéficiaires d'embaucher des personnes dans des conditions décentes.

Cet amendement propose d'abonder l'aide initialement prévue, passant d'un taux d'intervention de 75 à 100 % pour alléger l'effort demandé aux structures bénéficiaires dont les recettes sont limitées et passant d'une subvention régionale plafonnée à 45 000 € au lieu de 30 000 €.



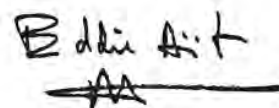
**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*



**Céline MALAÏSÉ**  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
*Front de gauche*  
*Parti communiste français*  
*et République & Socialisme*



**Ghislaine SENÉE**  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
*Alternative écologiste et sociale*



**Eddie AÏT**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Écologistes et progressistes*  
*pour l'Île-de-France*